

2022

REGLEMENT SPORTIF



Comité d'Organisation Jeux des Iles

KARATE



Ian BAUZA

1 –CALENDRIER

La compétition de Karaté se déroulera le 28 mai 2022, comme suit :

- matin : compétition individuelle
- matin : compétition par équipe.

2 – PARTICIPANTS

Les équipes seront composées conformément à ce qui suit :

Kumite cadet	3 masculins (2007 et 2008)	2 féminines (2007 et 2008)
Kata cadet	1 masculin (2007 et 2008)	1 féminine (2007 et 2008)
Kumite Junior	3 masculins (2005 et 2006)	2 féminines (2005 et 2006)
Kata Junior	1 masculin (2005 et 2006)	1 féminine (2005 et 2006)

2005, 2006, 2007, 2008 / 17, 16, 15, et 14 ans

3 – CATEGORIES DES COMPETITEURS

Les catégories sont fonction des poids et des années de naissance autorisées :

KUMITE cadet 2007-2008	3 masculins : -57kg, -68kg, +68kg 2 féminines : -50kg, +50kg
KUMITE junior 2005-2006	3 masculins : -61kg, -72kg, +72kg 2 féminines : -53kg, +53kg
KATA cadet 2007-2008	1 masculin open 1 féminine open
KATA Junior : 2005-2006	1 masculin open 1 féminine open

4 – COMPOSITION DES DELEGATIONS

La délégation sera accompagnée et dirigée, pour les 14 compétiteurs, par un délégué, un technicien pour la catégorie cadette, un technicien pour la catégorie junior et d'un arbitre national ou international (de préférence).

Aucun athlète ne peut se substituer à un autre.

5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les délégations ne pourront inscrire qu'un seul compétiteur par catégorie de poids.

Les compétiteurs ne pourront participer au tirage au sort que dans une seule catégorie et un seul poids, c'est à dire seulement en Kumite ou en Kata.

Il ne sera admis aucun changement de catégorie.

6 – COMPÉTITION KUMITE

La compétition KUMITE sera développée en individuelle. Il sera appliqué le système d'élimination avec repêchage, conformément aux règles de la WKF, sauf indication contraire d'un autre système spécifique pour une compétition. La durée des combats sera de 2 minutes.

7–COMPÉTITION PAR ÉQUIPES

La compétition par équipes se déroulera aussi bien dans la catégorie masculine que féminine, conformément à ce qui suit :

Les équipes seront composées de 6 compétiteurs maximum et de 4 compétiteurs minimum.

- L'équipe masculine sera formée par un seul compétiteur dans chacune des catégories suivantes : Junior Kata, Cadet Kata, Junior Kumite -72kg, Junior Kumite +72kg, Cadet Kumite -68kg et un Cadet Kumite +68kg.
- L'équipe féminine sera composée par une seule compétitrice dans chacune des catégories suivantes : Junior Kata, cadette Kata, Junior Kumite -53kg, Junior Kumite +53kg, et Cadette Kumite -50 kg et une cadette Kumite +50kg.

Une fois choisis, les compétiteurs de l'équipe ne pourront plus être remplacés par d'autres compétiteurs.

Les compétiteurs qui ne font pas partie de l'équipe désignée par chaque délégation pourront participer, après accord préalable en Réunion Technique, à une compétition parallèle des équipes B, dont les points ne compteront pas pour le classement, mais qui complètera le classement de la discipline « consolante ».

Un classement général sera établi, pour le calcul des points du classement général COJI des Jeux, en additionnant les points obtenus dans les compétitions des équipes masculines et féminines, sans tenir compte de la compétition « consolante ».

8 - COMPÉTITION KATA

Ce sera une compétition individuelle. Sera appliqué le système de poule Tous contre Tous par point de la WKF, sauf indication contraire d'un autre système spécifique pour une compétition.

La compétition se déroulera en deux tours qui détermineront les dernières rencontres pour la 4^e place et le bronze, et l'argent ou l'or.

9- TENUE VESTIMENTAIRE ET PROTECTIONS

Elles seront identiques à celle prévues par le règlement WKF, tant pour les compétiteurs que pour les arbitres et les entraîneurs.

Les compétiteurs devront porter le dossard d'identification de la délégation correspondante, selon les normes du COJI.

Açores	AZR	Guadeloupe	GUA	Polynésie Française	PLY
Canaries	CAN	Guyane	GUY	Réunion	REU
Cap Vert	CVD	Haiti	HAI	Sardaigne	SAR
Chypre	CYP	Jersey	JSY	Sicile	SIC
Corfou	CFU	Korcula	KOR	Wight	WGT
Corse	COR	Madère	MAD		
Crète	CRT	Malte	MLT		
Mallorque	MCA	Martinique	MAR		
Elbe	ELB	Mayotte	MAY		

10- AIRE DE COMPETITION ET MATERIEL

L'aire de compétition se composera de 2 tatamis minimum et de 4 tatamis maximum en fonction du nombre de concurrents ou d'arbitres.

La composition de chaque tatami sera faite selon les conditions figurant dans le règlement de la WKF. Dans le cas où il n'y aurait pas assez d'arbitres, la méthode de l'arbitre miroir pourrait être utilisée, à condition que cela soit accepté lors de la réunion technique.

11- PESEE

La pesée s'effectuera aux heures et lieux qui seront communiqués dans le calendrier de compétition.

Une tolérance de 1kg sera accordée par catégorie.

12- TIRAGE AU SORT

Il se déroulera durant la réunion technique à laquelle devront assister tous les délégués et entraîneurs des délégations participantes, ainsi que les arbitres qui se sont déplacés avec la délégation.

13 – NATIONALITÉ

Les compétiteurs devront avoir la nationalité du pays inscrit ou être en le représentant légal, conformément au règlement du COJI sur la participation des étrangers aux Jeux des Iles. Un compétiteur avec double nationalité ne peut représenter qu'un seul pays.

La nationalité et l'âge se vérifient sur le passeport ou la carte nationale d'identité (DNI).

14– ASSURANCE SPORTIVE

Chaque délégation aura la responsabilité de couvrir ses athlètes avec une assurance médicale sportive.

15- TROPHÉES

Les trophées seront remis aux 1er, 2ème et aux 3ème classés, dans tous les poids, dans toutes les catégories et dans chaque disciplines (Kata/Kumité) ainsi que par équipe.

16- ARBITRES

Les arbitres devront avoir le niveau national ou international, avec un minimum de 5 arbitres par tatami, un arbitre central, 4 juges et 1 superviseur de la rencontre (juge de table).

Il est recommandé à chaque délégation de mettre à disposition un arbitre.

17-RÉCLAMATIONS, PROTESTATIONS ET SANCTIONS

Elles seront réglementées conformément aux articles 8, 9 et 11 des règles de compétition de la WKF.

18 – DISCIPLINE

La haute qualité des hébergements réservés pour les jeux a été atteinte grâce au concours du Gouvernement local qui a permis de sélectionner les hôtels les mieux appropriés. Ces lieux d'hébergement devront être respectés et toute indiscipline de la part des athlètes pourra être sanctionnée, surtout si elle porte atteinte à l'intégrité physique des athlètes.